



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX
(Deux-Sèvres)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 JUILLET 2020 20h00

Présents : MM. A. LIAIGRE D. QUERTAIN P. PELLOQUIN S. COULAY R. GELOT S. MARTINEZ V. RABIER C. SESE V. TURPAUD
Absent excusé : P. BAUDOUIN (a donné pouvoir à A. LIAIGRE)
Absent : A. VERLHAC
Secrétaire de séance : V. RABIER

Nombre de conseillers : en exercice : 11 présents : 09 votants : 10
Date de convocation : 24 juillet 2020

A. LIAIGRE		S. MARTINEZ	
P. BAUDOUIN	Absent excusé A donné pouvoir de vote à A. LIAIGRE	D. QUERTAIN	
P. PELLOQUIN		C. SESE	
S. COULAY		V. RABIER	
R. GELOT		A. VERLHAC	Absent
V. TURPAUD			

Madame RABIER Viviane est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DCM-45-30072020

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE/AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES
Plan de relance départemental « Générer 1000 chantiers pour les artisans deux-sévriens »

Dans le cadre de la crise sanitaire lié à la COVID-19, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a décidé de mettre en œuvre un plan de relance sur son territoire basé à la fois sur l'efficacité d'un rythme de relance à court terme et sur une réponse à l'urgence d'une conjoncture économique et sociale délétère.

Ce plan vise les effets suivants :

- Renforcer les solidarités départementales
- Soutenir la reprise économique à l'échelle du département des Deux-Sèvres.

Ce plan de relance est, entre autres, contenu dans l'opération « Générer 1000 chantiers pour les artisans deux-sévriens ». Le Département soutient les communes dans la réalisation de leurs projets et programmes d'investissement, en versant 5.000€ HT par chantier (plafonné à hauteur de 10.000€ HT), dans la limite de trois chantiers dans les

communes de moins de 1.500 habitants. L'objectif étant de générer un maximum de commandes auprès des artisans locaux deux-sévriens.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal, dans le prolongement de cette présentation générale :

****valide son accord de principe à l'engagement de la Commune de Saint-Georges-de-Rex dans cette opération de relance économique menée par le Département des Deux-Sèvres**

****charge Monsieur le Maire, au titre de sa délégation permanente (délibération n°DCM-21-04062020 du 05 juin 2020) de lancer les opérations nécessaires dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local précité.**

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-46-30072020

DOMAINE ET PATRIMOINE/AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC/ACTES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Redevance 2020 d'occupation du domaine public (RODP) ENEDIS

Le domaine public communal est occupé par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité concédés à la société anonyme ENEDIS.

Cette occupation ouvre droit pour la commune, dans la limite du montant plafond prescrit, à la perception auprès de l'occupant d'une redevance d'occupation du domaine public, réactualisée chaque année.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise Monsieur le Maire, à fixer le montant de la redevance due par ENEDIS au titre de l'année 2020, à 182,00€.**

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

DCM-47-30072020

FINANCES LOCALES/DECISIONS BUDGETAIRES

Décision modificative de virement de crédits DM-01-2020 au BP 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au chapitre 65 du budget de l'exercice en cours étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits ci-après :

Objet des dépenses :	
Participation aux organismes de regroupement – Ajustement de la participation 2020 SIVOM DE MAUZE	
Diminution sur crédits déjà alloués	D-022 : - 100,00€
Augmentation des crédits	D-65548 : + 100,00€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le virement de crédits indiqué ci-dessus.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au chapitre 65 du budget de l'exercice en cours étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédits ci-après :

Objet des dépenses : Participation aux organismes de regroupement – Participation 2020 SIVS	
Diminution sur crédits déjà alloués	D-022 : - 4.454,05€
Augmentation des crédits	D-65548 : + 4.454,05€

Le Conseil Municipal approuve le virement de crédits indiqué ci-dessus.

POUR : 5

CONTRE : 00

ABSTENTION : 5

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, et du 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

VU l'avis du Comité Technique en date du 26 mai 2020,

Le Maire propose à l'assemblée,

- de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint technique territorial Principal 2^{ème} Classe	100

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte : à l'unanimité des présents la proposition ci-dessus.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Il est exposé au Conseil Municipal :

1. Restauration scolaire

Le service de restauration scolaire comprend la fourniture des repas mais également les charges suivantes : personnel de service, d'encadrement administratif, l'entretien des locaux et les charges inhérentes.

Le prix de vente du repas ne permet pas de couvrir le coût réel et la commune prend donc à sa charge le différentiel.

Les tarifs de la restauration scolaire de la commune de Saint-Georges-de-Rex s'établiront comme suit :

Restauration scolaire	Tarif Année scolaire 2020-2021	Repas
Prix du repas	3.00€	Menus sélectionnés avec 30% de produits bio

2. Service de garderie scolaire

Les enfants des écoles sont accueillis avant et/ou après la classe

Garderie	Tarif Année scolaire 2020-2021
Prix journalier matin	1.00€
Prix journalier soir (par tranche d'une heure)	1.00€
Prix journalier soir (au-delà de 18h30)	8.00€
Prix forfaitaire à la journée (matin et soir)	2.50€

L'ouverture des services aux enfants « extérieurs » est possible suivant des tarifs identiques. Leur accueil sera néanmoins conditionné par l'application du taux d'encadrement réglementaire des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur les propositions ci-dessus, à l'unanimité.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	DCM-45-30072020	Autres domaines de compétence	Plan de relance départemental « Générer 1000 chantiers pour les artisans deux-sévriens »	
2	DCM-46-30072020	Domaine et Patrimoine	Redevance 2020 d'occupation du domaine public (RODP) ENEDIS	
3	DCM-47-30072020	Finances Locales	Décision modificative de virement de crédits DM-01-2020 au BP 2020	
4	DCM-48-30072020	Finances Locales	Décision modificative de virement de crédits DM-02-2020 au BP 2020	
5	DCM-49-30072020	Fonction Publique	Détermination taux de promotion pour avancement de grade – Adjoint technique territorial principal de 2ème classe.	
6	DCM-50-30072020	Finances Locales	Tarifs journaliers de cantine et de garderie – Année scolaire 2020-2021	

Suivi de dossiers en cours pour information et approbation

Problèmes sur réseau électrique

Le mois de juillet 2020 recense plusieurs séries de microcoupures électriques survenues les 10, 23 et 30 juillet.

Opération « 1000 chantiers »

La liste des chantiers projetés a fait l'objet d'un débat ouvert : (balet du four à pain, panneaux photovoltaïques école, sécurité routière rue de la Croix Picot, consolidation du bâtiment sur le parking de la salle des fêtes, réfection du calvaire).

M. QUERTAIN souhaite « casser » la vitesse des véhicules rue de la Grande Fontaine par une implantation de « stop » au carrefour de la rue du Port (actuellement en priorité à droite) et préserver également un ralentissement au niveau de « Il était une fois ». Il évoque également l'idée de mettre en place un sens unique dans la rue du Port.

Création d'un poste permanent pour école

Mme MICHEL épuise son droit sur le contrat de travail à durée déterminée actuel. Une proposition de CDD sur emploi permanent (3 ans renouvelables une fois) est possible.

Le Conseil Municipal ajourne cette délibération et se donne un temps de réflexion en parallèle de la dissolution du SIVS. Mme MICHEL est reconduite dans ces fonctions jusqu'aux vacances de Toussaint 2020 et l'école est gérée avec le personnel en place.

Prestation de restauration scolaire 2020-2021

La société RESTORIA en place pour la fourniture de repas de cantine est reconduite par voie d'avenant au contrat initial pour la présente année scolaire 2020-2021. La sélection de repas avec 30% d'aliments bio est validée.

Retour d'information sur les prélèvements agricoles en eau

Romain GELOT présente le dossier de projet de réserve d'eau situé sur les communes d'Amuré Le Bourdet en commentant la carte support figurant la retenue ainsi que les points de forages. Une visite sur site est proposée aux élus.

Groupes de travail - Equipe Municipale

Une première réunion de groupes sera centrée sur le thème de la « sécurité ». Elle aura lieu le mercredi 16 septembre 2020 à 20h00.

En parallèle, un « tour de bourg » est programmé pour tous les élus le samedi 19 septembre 2020. Rendez-vous à 9h00 devant la mairie.

Tour de France 2020

La CAN met à disposition des communes un kit de communication autour du passage du Tour de France (banderoles, drapeaux et casquettes).

Une animation locale située au Prieuré sera organisée pour marquer ce passage du Tour de France. Montage d'un tivoli (boissons et restauration rapide sur place). MM GELOT et QUERTAIN coordonnent cette activité.

Réunions syndicats communaux

Chaque délégué élu ou désigné au sein des syndicats intercommunaux auxquels adhère la commune relate la première réunion, réunion d'installation et de vote budgétaire.

Réglementation du stationnement dans la rue du Moulin - Recours amiable

Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre de recours gracieux signifiée par Me DROUINEAU avocat de l'Etablissement « Du Coq à l'Ane ». Ce courrier LRAR reçu le 28/07/2020 en mairie porte recours contre l'arrêté municipal du 27 mai 2020 instituant une interdiction de stationnement dans la voie « Rue du Moulin ».

Le dossier a été transmis auprès de la MAIF, assureur, au titre de la protection juridique de la collectivité.

7 conseillers ont proposé la possibilité de rencontrer les responsables de l'établissement « Du Coq à l'Ane ».

Prochaine séance : Jeudi 10 septembre 2020 à 20h00